



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 15 décembre 2022

## OBJET :

DE-22-12-1-28) ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN  
CHARGE DU SPORT

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 01 décembre 2022 conformément au Code général  
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,  
Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme  
VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY,  
Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme  
SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme  
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. DIARRA, Mme  
ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.  
BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme  
FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. LECOMTE (pouvoir à M.  
LOUVIGNÉ), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme GALL (pouvoir à  
M. POLITZER).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les objectifs principaux de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) et les missions d'accompagnement qu'elle propose aux collectivités territoriales adhérentes pour la conduite de leur politique sportive ;

Considérant que ce réseau de collectivités représente un intérêt pour la Ville en ce qu'il peut lui apporter comme partage d'expériences, analyses et expertises dans le domaine du sport et de ses enjeux ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 08 décembre 2022,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Décide d'adhérer à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES).

ARTICLE II : Le montant de la cotisation annuelle, apprécié au regard du nombre d'habitants, est fixé à 974 € pour l'année 2023 et suivra l'évolution des barèmes fixés par l'association au cours des années suivantes.

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette adhésion.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221215-lmc1H10275H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2022 Date de Publication : 21/12/2022
--